



### Nouvelles du conseil du 2 novembre 2020

#### La déchetterie va rouvrir

Ses problèmes de personnel étant résolus, qui étaient évidemment liés à la crise sanitaire, la réouverture de la déchetterie du Brahon est agendée au mercredi 11 novembre prochain. Pour peu bien sûr que des mesures supplémentaires ne soient pas édictées, d'ici là, par les autorités supérieures.

#### Les cadeaux seront livrés

A tous les aînés de la commune, qui ont été privés d'invitation à une course annuelle interdite par le Covid, les membres des autorités vont livrer à domicile un petit présent. Une manifestation avait été prévue pour distribuer ces cadeaux, mais elle a également dû être annulée, pour cause de recrudescence de la crise sanitaire.

#### L'assemblée avancée d'une heure

L'assemblée municipale dite du budget, qui est agendée au lundi 7 décembre prochain, se déroulera exceptionnellement dès 19 h (et non à 20 h comme de coutume). Cet horaire particulier a été décidé en raison d'un ordre du jour particulièrement chargé ; on se souvient en effet que l'assemblée de printemps, dite des comptes, avait dû être supprimée pour cause de pandémie et de semi-confinement.

Le Conseil municipal a approuvé durant sa séance de lundi, unanimement et sans aucune remarque, le budget 2021 de la commune concocté par l'administrateur des finances Vincent Viret.

Ces prévisions financières feront l'objet d'un texte dans une prochaine édition de ces Avis officiels, ainsi que d'une présentation détaillée en assemblée municipale.

L'Exécutif a également approuvé cette semaine l'ordre du jour de l'assemblée du 7 décembre. Cette réunion du Législatif communal aura lieu exclusivement si les conditions sanitaires l'autorisent.

#### Des mesures liées à la deuxième vague

Face à la recrudescence des cas de Covid et aux diverses mesures édictées par les autorités politiques et sanitaires, le Conseil municipal a décidé d'adresser à l'ensemble du personnel communal un courrier circonstancié, par lequel lui sont rappelés ses droits et ses devoirs face à la pandémie.

Constat fait que certains visiteurs pénétraient dans les lieux à visage découvert, des panneaux, rappelant l'obligation de porter un masque dans tout l'espace administratif, ont été apposés devant le complexe Prés 5.

Par ailleurs, l'Exécutif a libéré lundi soir un crédit de 4500 francs pour la création de nouveaux SAS d'entrée, pour les classes enfantines, l'Ecole à journée continue et la halle de gymnastique. Des barrières Vauban seront posées le plus rapidement possible, qui délimiteront des zones non accessibles au public.

### Masque obligatoire !

Le Conseil municipal rappelle à la population et aux visiteurs que le port du masque est absolument obligatoire dans les zones extérieures fréquentées, en particulier tous les alentours du complexe Prés 5, y compris autour de la halle de gymnastique.

Les autorités ont tenu séance, mardi soir, avec les directions des écoles, de la crèche et de l'EJC, afin de clarifier le rôle de chacun et les mesures en vigueur ou potentiellement à venir.



*Le port du masque est absolument obligatoire dans et tout autour du complexe Prés 5*